

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DICOM 9 - Partenariats en faveur de l'exposition sur Simone Veil

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de partenariat avec Etam et des conventions de partenariats médias avec France Inter, l'INA, Le Bonbon, Marie Claire/Stylist, Paris Match et la RATP ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de partenariat avec Etam et des conventions de partenariats médias avec France Inter, l'INA, Le Bonbon, Marie Claire/Stylist, Paris Match et la RATP.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de partenariat avec Etam et des conventions de partenariats médias avec France Inter, l'INA, Le Bonbon, Marie Claire/Stylist, Paris Match et la RATP.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes au partenariat d'Etam seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris chapitre 74, compte-nature 74-78 fonction 022.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO